

ETUDE ETAT INITIAL DE BRUIT



PROJET UNITE DE METHANISATION



Juillet 2017

Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc





Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF Laboratoire HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE 1/20



Vos contacts chez Naskeo Environnement :

Responsable projet Jérémy DECROCK

07 77 97 25 61

Jeremy.decrock@naskeo.com

Règlementaire Florence MARTIN-SISTERON

01 84 76 00 75

florence.martin-sisteron@naskeo.com

Document rédigé par Rémi DRUELLE

Remi.druelle@naskeo.com

Document validé par Jérémy DECROCK

Version du document MEQUI-EDB-180705-C-JDE





Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc



SOMMAIRE

A.	PREA	MBULE	4
,	A.1	Objectifs	4
,	A.2	TERMES EMPLOYES	Z
A	4.3	REGLEMENTATION APPLICABLE ET NIVEAUX LIMITES ADMISSIBLES	5
	A.3.1	. Valeurs admissibles en limite de propriété ICPE	<u>.</u>
	A.3.2		
В.	ETAT	INITIAL	5
F	3.1	ENVIRONNEMENT	
	3.2		
_	3.3		
	3.4		
-			
		<u> </u>	
	B.4.3		
	B.4.4	. Conclusions	
C.	GRAI		
-			
		FIGURES	
		Hoones	
5.0.	.n. 1 F.		
	A.2 TERMES EMPLOYES		
Тав	LEAU 1 E	MERGENCE ADMISSIBLE	5
Тав	LEAU 2 (CONDITIONS METEOROLOGIQUES	12
Тав	LEAU 3 I	NFLUENCE DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES	13
Тав	LEAU 4	CONDITIONS METEOROLOGIQUES DURANT LES MESURES	13
Тав	LEAU 5 N	Λesures du niveau sonore de jour	
TAR	IFALL 6 N	AESURES DU NIVEAU SONORE DE NUIT	15





A. PREAMBULE

A.1 Objectifs

Cette partie a pour objectif d'apprécier l'état initial de l'environnement sonore du terrain qui accueillera la future plateforme de méthanisation, et d'évaluer l'impact du projet sur le milieu environnant.

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée le 30 mai 2017 par Monsieur Rémi Druelle (Naskeo Environnement).

A.2 Termes employés

LAeq Niveau de pression acoustique équivalent pondéré A

LA50 Niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé

pendant 50% du temps

Bruit ambiant Ensemble des bruits émis par toutes les sources externes à

l'installation et internes à l'installation

Bruit résiduel Ensemble des bruits émis par toutes les sources externes à

l'installation

Emergence Différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel; si la

différence LAeq – L50 est > 5dB, l'indicateur retenu pour le

calcul de l'émergence est L50, sinon c'est le LAeq

Bruit à tonalité marquée Détecter quand la différence de niveau entre la bande de tiers

d'octave et les 4 bandes de tiers d'octave les plus proches (les 2 bandes immédiatement inférieures et les 2 bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse la tonalité

permise

Zone à Emergence Réglementée Intérieur des habitations occupées par des tiers et leurs parties

(ZER) extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse)

Microgener (a le Quelle Bio veet assa





A.3 Réglementation applicable et niveaux limites admissibles

L'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, fixe des valeurs limites admissibles.

A.3.1. Valeurs admissibles en limite de propriété ICPE

En limite de propriété de l'établissement, les valeurs limites à ne pas dépasser sont :

- 70 dB de jour,
- 60 dB de nuit,

Sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

A.3.2. Valeurs admissibles d'émergence au niveau des ZER

Les niveaux sonores admissibles au droit des zones à émergence réglementée sont les suivants :

Tableau 1 Emergence admissible

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés
supérieur à 35 dBA et inférieur ou égal à 45 dBA	6 dBA	4 dBA
supérieur à 45 dBA	5 dBA	3 dBA

B. ETAT INITIAL

B.1 Environnement

Le terrain d'implantation de l'unité de méthanisation est localisé sur la commune de Moret-Loing-et-Orvannes (anciennement Ecuelles) (77). Cette commune de banlieue parisienne présente un trafic routier important aux heures de pointe (6h30-8h30 et 16h30-20h30). La parcelle choisie pour l'implantation du site de méthanisation se situe dans la Zone Industrielle des Renardières, à proximité d'une déchèterie professionnelle, d'un centre de recherche d'EDF et de nombreux axes de circulations (voie ferrée de transport de marchandises, départementales).





La première Zone à Emergence Réglementée (ZER) est localisée à l'Ouest du site à plus de 250m du terrain d'implantation de la future unité de méthanisation. Il s'agit d'habitations situées dans la déchèterie professionnelle.

Une seconde zone à émergence réglementé est située au Sud-Sud-Ouest, il s'agit d'une zone urbanisée de la commune de la commune, situé à environ 650m du terrain d'implantation. Le choix du site a été fait en fonction des vents dominants, Sud-Ouest. Les vents porteront le bruit en direction de champs et d'une zone portuaire en bords de Seine.

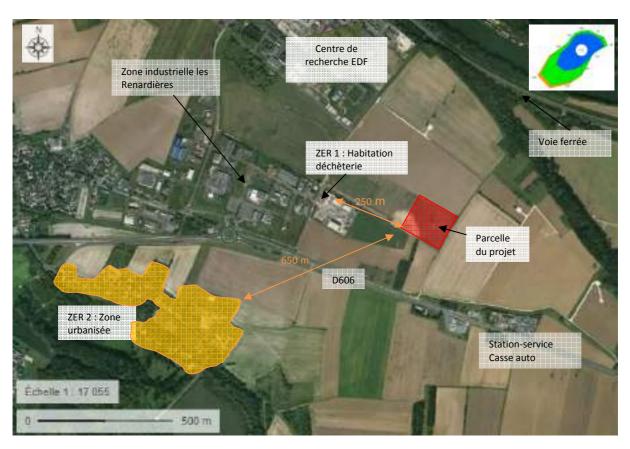


Figure 1 Environnement du projet

L'environnement sonore est principalement marqué par :

- La déchèterie professionnelle avec son habitation à l'Ouest.
- Une station-service et une casse au Sud-Est.
- Le centre de recherche au Nord-Ouest.
- Une zone urbanisée au Sud-Est





Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE 6/20 Contact



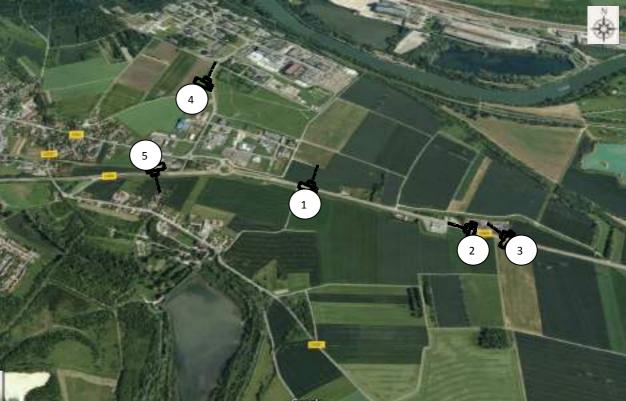


Figure 2 Localisation des prises de vue de l'environnement proche et lointain du site



Figure 3 Vue 1 – Depuis la D606 en direction du nord vers la déchèterie « Depolia »

Développement et construction d'unités de méthanisation

7/20





Figure 4 Vue 2 – Depuis le D606 en direction de l'est vers la station-service



Figure 5 Vue 3 – Depuis le D606 en direction de l'est vers la casse auto



Figure 6 Vue 4 – En direction du centre de recherche EDF

Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc

HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE 8/20 Contact





Figure 7 Vue 5 - Depuis le D606 en direction du sud vers le village d'Ecuelles

B.2 Présentation des mesures

Les Zones à Emergence Réglementées ont été citées précédemment. Il s'agit :

- Un logement de fonction de la déchèterie industrielle
- Des habitations de la zone urbanisée de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

En fonction de l'environnement du terrain d'implantation de l'unité de méthanisation et de la localisation des ZER, 4 points de mesures ont été choisis :

- un point en limite de propriété ICPE.
- deux points en limite de ZER.
- Un point en limite du centre de recherche.

Les points de mesures sont donc les suivants :

- Point 1 : Limite ICPE au Sud-Ouest du terrain.
- Point 2 : Limite ZER à l'Ouest du terrain au niveau des habitations de la déchèterie.
- Point 3 : Limite ZER au Sud-Ouest au niveau des habitations de la zone urbanisée.
- Point 4: Au niveau du centre de recherche d'EDF.

Les mesures de bruit ont été réalisées en chaque point, de jour et de nuit.

Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc

La carte ci-dessous permet de localiser les points de mesures.



d'unités de méthanisation



9/20 Contact





Figure 8 Carte de localisation des points de mesures

O Point de mesure de bruit

Limites du terrain

Développement et construction d'unités de méthanisation



B.3 Méthodes et moyens matériels

B.3.1.1 Références

- Norme NF S31-010 de décembre 1996
- Méthode d'expertise selon cette norme.

B.3.1.2 Matériel de mesure

- Sonomètre-intégrateur de classe 1, de type SOLO 01 (01 dB-Metravib).
- Approbation du LNE (20/12/2010)
- Exploitation des résultats : logiciel dB Trait de 01 dB-Metravib,
- Vérification annuelle de l'appareil : 01 dB-Metravib
- Microphone GRAS type MCE 212 (NS 45217) avec écran de protection anti-vent,
- Calibreur acoustique AKSUD type 5117.



Figure 9 Sonomètre type SOLO 01 et Calibreur acoustique



B.3.1.3 Réglage des appareils de mesure

- Calibrage du sonomètre in-situ, avant et après la série de mesurages, à l'aide de la source étalon produisant un niveau de pression nominale de 94 dBA,
- Filtre de pondération A,
- Durée d'intégration de 30 mn pour chaque échantillon, pendant des périodes représentatives du contexte sonore de jour permettant d'avoir une bonne estimation du niveau sonore résiduel,
- Microphone placé à une hauteur de 1,50 m au-dessus du sol, et à plus de 1 m de toute surface réfléchissante.

B.3.1.4 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent influer de 2 manières sur le résultat :

- par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone,
- lorsque la (les) source(s) de bruit est (sont) éloignée(s), le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à la météorologie. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source.

Dans l'application de la méthode d'expertise, il convient d'estimer chacune des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température suivant les conditions décrites ci-dessous :

Tableau 2 Conditions météorologiques

Caractéristiques	Description
U1	vent fort (3 à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur
U2	vent moyen à faible (1 à 3 m/s) contraire ou vent fort peu contraire
U3	vent nul ou vent quelconque de travers
U4	vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (=45°)
U5	vent fort portant
T1	jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent
T2	mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée
Т3	lever du soleil ou coucher du soleil ou temps couvert et venteux et surface pas trop humide
T4	nuit et nuageux ou vent
T5	nuit et ciel dégagé et vent faible





L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

Tableau 3 Influence des conditions météorologiques

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		-	-	ı	
T2	1	ı	-	Z	+
Т3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- --: Atténuation très forte du niveau sonore;
- -: Atténuation faible du niveau sonore;
- Z : Effets nuls ou négligeables ;
- +: Renforcement faible du niveau sonore;
- ++: Renforcement moyen du niveau sonore.

B.4 Présentation des résultats

B.4.1. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques de chaque point de mesures sont présentées au tableau suivant :

Tableau 4 Conditions météorologiques durant les mesures

Période de mesure	Point de mesure	Туре	Conditions météorologiques	Influence sur la mesure
	1	Limite ICPE	U4T2	Z
la	2	Limite ZER	U3T2	-
Jour	3	Limite ZER	U4T2	Z
	4	/	U4T2	Z
	1	Limite ICPE	U3T5	+
Nivia	2	Limite ZER	U3T5	+
Nuit	3	Limite ZER	U3T5	+
	4	/	U3T5	+

Le renforcement ou l'atténuation du niveau sonore dépend de la position du point de mesure récepteur par rapport à la source (positionnement des futures sources sonores de l'installation).



Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF Laboratoire
HBE, 60 rue Nicolas Leblanc
11100 NARBONNE

13/20 Contact



De jour, les mesures de bruit ont été réalisées en condition d'atténuation faible ou négligeable du niveau sonore

De nuit, les mesures de bruit ont été réalisées en condition de renforcement faible.

Les mesures de jour et de nuit ont été réalisées en l'absence de pluie. Le vent était de 5km/h soit relativement faible. Le temps était clair est sec.

B.4.1. Echelle de bruit

On appelle bruit toute sensation auditive désagréable et gênante.



Figure 10 Représentation de l'échelle des bruits



B.4.2. Mesures de jour

Les résultats des mesures de bruit sont présentés au tableau suivant.

Tableau 5 Mesures du niveau sonore de jour

Point	Heures de début de la mesure	Durée (min)	LAeq (dBA)	LA50 (dBA)
1	16h32 à 17h09	36	50,7	44,6
2	17h22 à 18h03	41	46,6	43,1
3	19h08 à 19h48	40	43,8	43,3
4	18h12 à 18h55	43	41,0	39,5

Les mesures de jour sont conformes à la réglementation car inférieur ou égaux à 70 dB (A)

B.4.3. Mesures de nuit

Les résultats des mesures de bruit sont présentés au tableau suivant.

Tableau 6 Mesures du niveau sonore de nuit

Point	Heures de début de la mesure	Durée (min)	LAeq (dBA)	LA50 (dBA)
1	00h38 à 01h16	38	41,3	34,3
2	22h00 à 23h38	38	37,2	36,0
3	23h43 à 00h25	42	34,7	33,0
4	22h44 à 23h27	43	38,7	31,8

De nuit, les mesures sont conformes à la réglementation car inférieures ou égales à 60 dB(A).

B.4.4. Conclusions

La campagne de mesures des niveaux sonores réalisée sur le site de Equimeth, a permis de dresser les conclusions suivantes, en réponse aux exigences réglementaires de l'arrêté du 23 janvier 1997 :

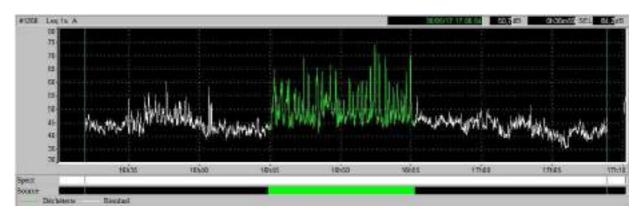
- Les niveaux sonores mesurés en période de jour sont inférieurs à la valeur limite de 70 dB(A)
 et sont donc conformes à la réglementation ;
- Les niveaux sonores en période de nuit sont eux aussi inférieurs à la valeur limite de 60 dB(A) et sont donc conformes à la réglementation.





C. GRAPHIQUES DES MESURES DE BRUIT

Point 1 jour (ICPE 1)



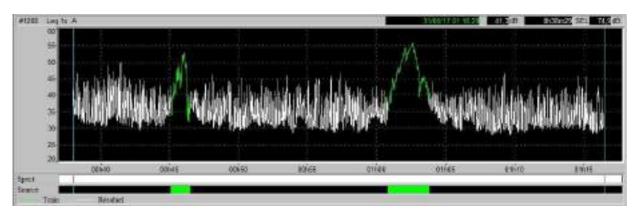
Fichier	\$0.05.17-Jour-Meaure 1-Equimeth-200617 CM						
Lieu	#1250	#1250					
Type de données	Les	Los					
Ponderation	A	A					
Début	30/08/17 16	30/08/17 18:21:88					
Fin	30.05/17 17:08:55						
Source	Leg perticulier dB	Lmin dB	Louise dB	LSS dB	Durée complée h;min:s		
Déchéterie	66.3	41,0	78.8	48.1	00 10 20		
Réstauel	45,0	35,2	60.1	43,5	00:26:36		
Global	ep,T	25.2	72,8	44,E	00:36:55		

La mesure ICPE 1 jour débuta à 16h31. Elle fut marquée par le bruit des engins de travail dans la déchèterie.

Les bruits perceptibles à l'oreille étaient :

- Des passages de véhicules (voitures, camions, motos, mobylette)
- Les engins de la déchèterie

Point 1 nuit (ICPE 1)



Fighler	30.05.17-nuit-Mesure I-Equimeth-200817.CM							
Lieu	#1268	+1268						
Type de données Pondécation	Len A							
Début Fin	31/06/17 00:38:01 31/05/17 01:16:50							
Source	Leg particulier d8	Lmin de	Lmax dB	L50 48	Durée cumulée franins			
Train	48.9	32.6	65,7	45.5	00:04:28			
Résiduel	37.1	28.0	49.8	33.6	00:34:04			
Slobel	41.3	28.0	66.7	34.3	66:38:27			

La mesure ICPE 1 nuit débuta à 00h38. Elle fut marquée par deux passages de trains de marchandises.

Les bruits perceptibles à oreille étaient :

- Des cris d'animaux (grillons)
- Trains de marchandises

Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc



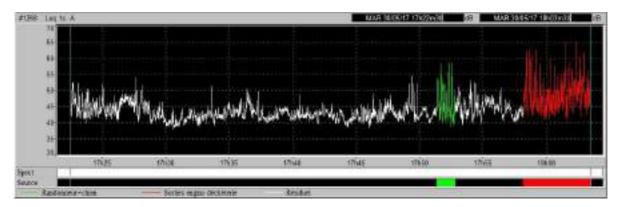


Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF Laboratoire HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE 16/20

Contact



Point 2 jour (ZER 2 - Dépolia)



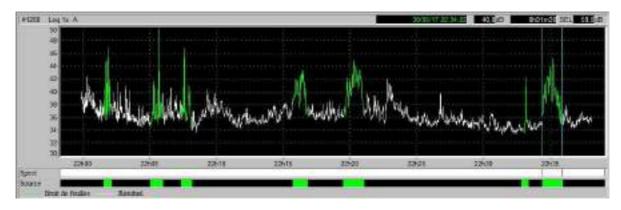
Fiohier	30,06.17-Ju	ur.Ntese	92-Equi	eutn-20	061T CWL		
Lieu	#1208						
Type de dannées	Log						
Poneération	Δ.						
Début	30/06/17 17:22:30						
Fin	30/05/17 18:03:31						
Source	Leq perfouser de	Lesin de	Limba dB	L50	Durée comutée tomins		
Pansonneur+chies	49.6	38.8	58.7	44.7	00:01:27		
Sorties engins déchérerie	62.2	40,9	65,0	47,3	00:05:15		
Résiduel	44,0	37.8	54.6	42,7	00:34:13		
Stobal	46.6	37.8	.66.1	45.1	00:40:55		

La mesure ZER 2 jour débuta à 17h22 Elle fut marquée par le passage de randonneurs et la sortie de véhicules de la casse en fin de journée.

Les bruits perceptibles à oreille étaient :

- Des passages de véhicules (voitures, camions).
- Randonneurs

Point 2 nuit (ZER 2 - Dépolia)



Fichier	30.05.17-nu	30.05.17-nuit-Mesure2-Equimeth-200617.CM,						
Lieu	#1268	#1268						
Type de données Pondération	Leq A							
Début Fin	30/05/17 21:59:48 30/05/17 22:38:11							
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s			
Bruit de feuilles	39,7	33,6	49,7	38,5	00:07:02			
Résiduel	36,3	33,3	42,3	35,8	00:31:12			
Global	37,2	33,3	49,7	36,0	00:38:14			

La mesure ZER 2 nuit débuta à 22h47. Aucun bruit ne fût détecté à l'oreille. Nous supposons que les pics sont dus au bruissement des feuilles dans les arbres à proximité du sonomètre

DEKEA MOROGRAMM AND IN



Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc

Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier

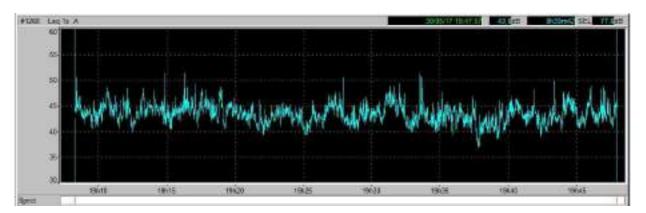
92240 MALAKOFF

HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE 17/20

Contact



Point 3 jour (ZER 3 – Habitation Ecuelles)



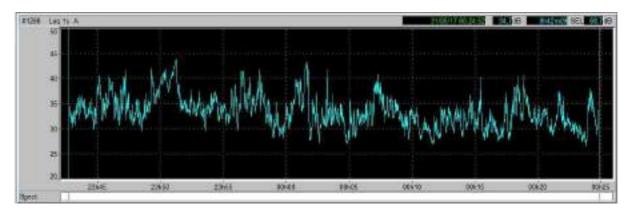
Fichier	30.05	30.05.17-Jour-Mesure4-Equimeth-200617.CM							
Début Fin	30/05/17 19:08:16 30/05/17 19:47:58								
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50		
#1268	Leq	А	dB	43,8	36,8	51,3	43,3		

La mesure ZER 3 jour débuta à 19h08

Les bruits perceptibles à l'oreille étaient :

- Des cris d'animaux (chants d'oiseaux, chien)
- Passage de véhicules sur la D606

Point 3 nuit (ZER 3 – Habitation Ecuelles)



Fichier	30.05.17-nuit-Mesure4-Equimeth.CMG							
Début	30/05	/17 23:4	2:44	-				
Fin	31/05/17 00:24:53							
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50	
#1268	Leq	А	dB	34,7	26,6	43,9	33,0	

La mesure ZER 3 nuit débuta à 23h43.

Les bruits perceptibles à oreille étaient :

- Des cris d'animaux (crapaud, grillons)
- Des passages de véhicules sur la D606





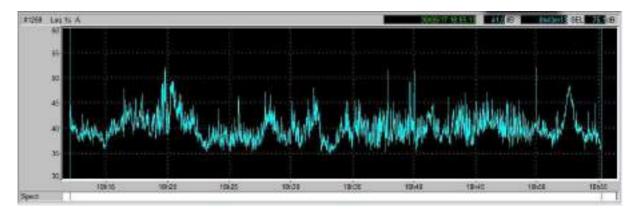
Siège social

Laboratoire HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE

18/20



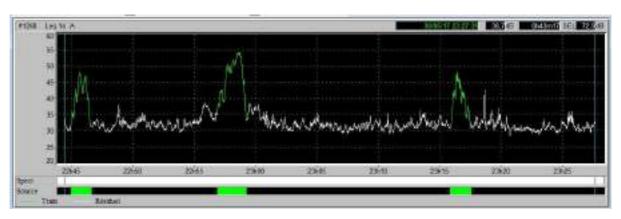
Point 4 jour (Centre de recherche EDF)



Fichier	30.05.17-Jour-Mesure3-Equimeth-200617.CM							
Début Fin	I	/17 18:1 /17 18:5				35 A	0	
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50	
#1268	Leq	А	dB	41,0	35,0	52,1	39,5	

La mesure des point 4 jour débuta à 18h12 Pas de remarques particulières lors de cette mesure

Point 4 nuit (Centre de recherche EDF)



Fichier	30.05.17-nuit-Mesure3-Equimeth.CMG							
Lieu	#1268							
Type de données Pondération	Leq A							
Début Fin	30/05/17 22:44:23 30/05/17 23:27:40							
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s			
Train	48,5	30,6	54,2	42,1	00:05:45			
Résiduel	32,4	28,4	42,7	31,6	00:37:29			
Global	38,7	28,4	54,2	31,8	00:43:14			

La mesure point 4 nuit débuta à 22h44. Elle fut marquée par le passage de randonneurs et la sortie de véhicules de la casse en fin de journée.

Les bruits perceptibles à oreille étaient :

- Des cris d'animaux (grillons)
- Des trains de marchandises





Annexe 07 - Etude de bruit - Réf MEQUI-EDB-180705-C-JDE.doc

Siège social 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF HBE, 60 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE Contact

